

- C O M M U N E D' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2007

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Madame Marie-Hélène Aubry, maire, présidente, Monsieur Alain Holler, Madame Anne Roche, Messieurs Jean Montel, Roger Ohlmann, Guy Aumette, adjoints - Monsieur Jean Briand, Mesdames Claudine Chicheportiche, Edith Rouchès, Messieurs Jean-Marie Sifre, Paul Tremsal, Madame Jacqueline Bioulac, conseillers municipaux délégués - Mesdames Odile Saint-Raymond, Rosalina Da Silva Pinto, Monsieur Charles Zadjé, Madame Béatrice Covas, Monsieur Antoine Di Mascio, Mesdames Marie-Claude Gargallo, Agnès Foucher (arrivée à 9h05), Annie Gutnic, Messieurs Jean-François Dormont, Jean Darvenne, Madame Catherine Gimat.

Absents excusés représentés :

- Monsieur Hervé Charlin	pouvoir à Monsieur Roger Ohlmann
- Madame Béatrice Donger-Desvaux	pouvoir à Monsieur Alain Holler
- Madame Dominique Denis	pouvoir à Madame Marie-Hélène Aubry
- Madame Marie Lauriat	pouvoir à Madame Odile Saint-Raymond
- Madame Simone Parvez	pouvoir à Madame Jacqueline Bioulac
- Monsieur Jaime Manueco	pouvoir à Monsieur Guy Aumette
- Madame Jocelyne Atinault	pouvoir à Madame Béatrice Covas
- Monsieur David Bourgoïn	pouvoir à Monsieur Jean Montel
- Madame Marie-Françoise Parcollet	pouvoir à Monsieur Jean-François Dormont

Absent(s)

- Monsieur Vincent Pilato

Monsieur Jean Montel est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le maire procède à l'installation de Madame Catherine Gimat dans les fonctions de Conseiller municipal.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2007

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2007 est approuvé, par 30 voix pour, 2 abstentions (Mesdames Foucher et Gimat).

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- **Convention** de formation passée avec le centre de formation CEMEA
- **Sortie d'inventaire** de véhicule et matériels
- **Convention** de mise à disposition des locaux de la bibliothèque de l'école maternelle de Maillecourt pour la Fédération des conseils de parents d'élèves (F.C.P.E.), dans le cadre de l'atelier « Les jeudis contés ».
- **Convention** de formation passée avec la société FINANCE ACTIVE
- **Création** d'un nouveau bordereau de prix au marché relatif à la fourniture de peinture et vitrerie pour les besoins de la commune d'Orsay
- **Intégration** d'une partie de la dette du SIEVYB au budget de la commune – Caractéristiques
- **Convention** de formation passée avec le centre MB Formation
- **Convention** avec le THEATRE COCONUT pour la représentation d'un spectacle intitulé « L'Arche de Zoé », pour les enfants de la crèche La Farandole
- **Adoption** d'un marché relatif à la fourniture et pose de matériel de sonorisation pour la salle de spectacle de la Commune d'Orsay
- **Convention** de formation passée avec le centre « Expansion, formation et éditions » pour quatre agents communaux
- **Convention** de formation passée avec le centre « Expansion, formation et éditions » pour deux agents communaux
- **Contrat** avec la Compagnie des herbes folles pour sept représentations d'un spectacle intitulé « Arbracadabra » dans le cadre de la manifestation « Naturellement 2007 »
- **Modification** des dates de formation avec MB Formation prévues à la décision n°07-38 du 19 mars 2007
- **Convention** de formation passée avec l'association MG FORM
- **Adoption** d'un marché d'analyses et contrôles micro-biologiques relatifs à l'hygiène et à la sécurité alimentaires du service de restauration scolaire et municipale
- **Contrat** avec la MJC Jacques Tati pour la représentation d'un spectacle intitulé « Bruno Coupé, drôle d'annibal »
- **Contrat** avec la MJC Jacques Tati pour la représentation d'un spectacle intitulé « Char musical » dans le cadre du carnaval d'Orsay
- **Avenant** n°3 à la décision n°02-47 portant création d'une r égie de recettes auprès du service jeunesse
- **Avenant** n°1 à la décision n°05-171 portant création d'une s ous-régie de recettes auprès du service jeunesse
- **Adoption** d'un marché relatif au désherbage des voies publiques, places, parkings et trottoirs de la commune
- **Adoption** d'un marché relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances pour l'été 2007 au profit de la commune d'Orsay, lot n°1 « Séjour à la campagne »
- **Adoption** d'un marché relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances pour l'été 2007 au profit de la commune d'Orsay, lot n°2 « Séjour à la mer »
- **Adoption** d'un marché relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances pour l'été 2007 au profit de la Commune d'Orsay, lot n°3 « Séjour à la montagne »
- **Protocole** de sécurité relatif au déchargement de déchets ménagers
- **Adoption** d'un marché relatif à la distribution des supports de communication de la commune
- **Adoption** d'un marché relatif à la réhabilitation du skate-parc, rue Racine à Orsay
- **Adoption** d'un marché afférent à la fourniture de mobilier scolaire pour les écoles maternelles, élémentaires, centres de loisirs maternels et la restauration scolaire, lot n°1 « mobilier scolaire » et lot n°3 « mobilier de restauration »

- **Adoption** d'un marché afférent à la fourniture de mobilier scolaire pour les écoles maternelles, élémentaires, centres de loisirs maternels et la restauration scolaire, lot n°2 « petit mobilier »
- **Convention** de formation passée avec le centre de formation SOCOTEC
- **Convention** pour la labellisation du « Point information jeunesse » de la commune d'Orsay
- **Convention** pour occupation du domaine public et mise à disposition d'un chalet situé aux abords du lac du Mail à Orsay, pour la tenue d'une buvette
- **Adoption** d'un marché relatif à l'aménagement d'un sanitaire pour personnes handicapées et d'un local-poubelles au marché couvert de Mondétour lot n°1 « maçonnerie carrelage »
- **Adoption** d'un marché relatif à l'aménagement d'un sanitaire pour personnes handicapées et d'un local-poubelles au marché couvert de Mondétour lot n°2 « électricité courant faible »
- **Convention** de mise à disposition d'un local sanitaire équipé d'une salle de repos, situé rue Louise Weiss (face à la gare routière du Guichet), au profit des chauffeurs de la gare routière du Guichet
- **Adoption** d'un marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour assurer l'exécution d'un marché de travaux relatif à la réfection du revêtement en asphalte des circulations accessibles au public « llot des Cours »
- **Adoption** d'un marché relatif à la surveillance et au gardiennage de divers sites, installations et équipements communaux
- **Adoption** d'un marché relatif à la remise en état de l'ensemble des fauteuils, et au remplacement de la moquette et des bandes lumineuses de sécurité des deux salles DEMY et BECKER du cinéma Jacques Tati - lot n°1 « mobilier, agencement »
- **Adoption** d'un marché relatif à la remise en état de l'ensemble des fauteuils, et au remplacement de la moquette et des bandes lumineuses de sécurité des deux salles DEMY et BECKER du cinéma Jacques Tati - lot n°2 « moquette - peinture »
- **Adoption** d'un marché relatif à la remise en état de l'ensemble des fauteuils, et au remplacement de la moquette et des bandes lumineuses de sécurité des deux salles DEMY et BECKER du cinéma Jacques Tati - lot n°3 « électricité courant faible »
- **Convention** avec la compagnie « Clair de Lune » pour la représentation d'un spectacle intitulé « Momo le corbeau » pour les enfants de la crèche du Parc
- **Contrat** avec la compagnie Houp n'Co pour sept représentations d'un spectacle intitulé « Pirouli Pirouchouette » dans le cadre de la semaine de la famille 2007
- **Création** d'une deuxième sous-régie de recettes pour le service jeunesse
- **Deuxième** sous-régie de recettes auprès du service jeunesse – Nomination des mandataires
- **Convention** de mise à disposition de l'église Saint Martin – Saint Laurent à Orsay au profit de la commune pour la représentation d'un concert dans le cadre de l'Année de l'Arménie
- **Contrat** avec l'ensemble Arménien NAVASART pour la représentation d'un concert dans le cadre de l'Année de l'Arménie
- **Cession** de meubles scolaires pour 1 euro symbolique à l'Office municipal d'animation et des fêtes



2007-60 - INTERCOMMUNALITE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (SIAHVY) – MODIFICATION DES STATUTS

Le conseil municipal, par 31 voix pour, 1 abstention (Mme Gimat)

- Adopte la modification des statuts du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette.

2007-61 - INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – COMPETENCE VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (Mesdames Parcollet , Gutnic, Messieurs Dormont et Darvenne), 2 abstentions (Mesdames Foucher, Gimat)

- Se prononce contre le rapport présenté par la commission locale d'évaluation de charges transférées – compétence voirie communautaire.

2007-62 - INTERCOMMUNALITE - DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE RESEAU CABLE DE LA VALLEE DE CHEVREUSE (SIRC)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Donne un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Réseau Câblé en Vallée de Chevreuse.

2007-63 – FINANCES – FIXATION DES DROITS DE PLACE

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Fixe les droits de place dans le cadre des brocantes suivantes :
 - « La foire à tout » de Mondétour
 - « La foire à tout » du Centre
 - à 10 € l'emplacement de 2 mètres sur 1,5 mètre
 - à 5 € l'emplacement de 2 mètres sur 1,5 mètre pour les jeunes de 12/18 ans
 - à 1 € l'emplacement de 2 mètres sur 1,5 mètre pour les enfants de - de 12 ans
- Fixe les droits de place dans le cadre des brocantes ou manifestations culturelles imprévues :
 - à 10 € l'emplacement de 2 mètres sur 1,5 mètre
 - à 5 € l'emplacement de 2 mètres sur 1,5 mètre pour les jeunes de 12/18 ans
 - à 1 € l'emplacement de 2 mètres sur 1,5 mètre pour les enfants de - de 12 ans
- Fixe les droits de place dans le cadre de la semaine de la science à 75 € l'emplacement de 2 mètres linéaires.
- Décide que la gratuité de l'occupation privative du domaine communal pourra être attribuée à titre exceptionnel en raison de l'intérêt local que rempliront certains participants, notamment associatifs.
- Décide que les exposants ont le droit à 2 emplacements maximum par manifestation.
- Autorise le maire à signer tous documents afférents à ces manifestations.
- Dit que ces tarifs sont applicables à compter de la publication de la présente délibération.

2007-64 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mesdames Parcollet , Foucher, Gutnic, Messieurs Dormont, Darvenne et Madame Gimat)

- Approuve la mise à jour des tableaux des effectifs des agents titulaires, suivant le récapitulatif joint en annexe, qui tient compte des modifications liées à :
- 1 nomination de stagiaire
- 7 recrutements
- 2 nominations après réussite aux concours
- 6 avancements de grade
- Dit que les dépenses correspondant à ces modifications figurent au budget principal.

CADRE D'EMPLOI ANTERIEUR	NOUVEAU CADRE D'EMPLOI	SERVICES CONCERNES
<u>Nomination stagiaire</u> 1 rédacteur non titulaire Poste pourvu	1 adjoint administratif 2 ^{ème} classe stagiaire	Techniques
<u>Recrutements sur postes budgétés</u> 2 adjoints techniques 2 ^{ème} classe titulaires. Postes non pourvus 1 éducateur APS 2 ^{ème} classe titulaire Poste non pourvu 3 adjoints administratifs 2 ^{ème} classe titulaires. Postes non pourvus 1 attaché non titulaire. Poste non pourvu.	2 adjoints techniques 2 ^{ème} classe non titulaires. 1 éducateur APS 2 ^{ème} classe non titulaire. Poste pourvu 3 adjoints administratifs 2 ^{ème} classe non titulaires. Postes pourvus 1 attaché non titulaire. Poste pourvu	Voirie Scolaire Sports Techniques Info + Etat Civil Secrétariat général
<u>Nominations après concours</u> 1 adjoint administratif 2 ^{ème} classe titulaire. 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe titulaire	1 adjoint administratif 1 ^{ère} classe titulaire. Réussite concours 1 adjoint technique 1 ^{ère} classe. Réussite concours	Scolaire Restauration scolaire
<u>Avancements de grades</u> 1 auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe 1 agent de maîtrise 1 adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique de 1 ^{ère} classe 1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 auxiliaire de puériculture 2 ^{ème} classe 1 agent de maîtrise principal 1 adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe 1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe 1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Petite enfance Service intérieur Sports Techniques Sports Techniques

2007-65 - PERSONNEL COMMUNAL – LOGEMENTS DE FONCTION

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Fixe ainsi qu'il suit la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement de fonction compte-tenu des astreintes imposées par le service.

EMPLOIS	MISSIONS	NATURE
Directeur général des services	Intérêt certain pour la bonne marche du service en raison des missions particulières qui lui sont confiées et des responsabilités qui lui incombent	Utilité de Service
Gardien de la Maison des Associations Gardien de l'Hôtel de Ville	Intérêt certain pour la bonne marche du service en raison des missions particulières qui leurs sont confiées et des responsabilités qui leurs incombent	Utilité de Service
Gardien des bâtiments publics suivants : - Groupe Scolaire du Guichet - Groupe Scolaire de Mondétour - Gymnase Blondin (Centre) - Gymnase Marie Thérèse Eyquem (Guichet) - Tennis couverts de Mondétour - Centre Technique Municipal - Stade Municipal - La Grande Bouvêche	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité • Entretien • Activités relationnelles et administratives <p>Chacun de ces domaines ne peut être exercé de jour comme de nuit que par la présence sur les lieux du titulaire de l'emploi</p>	Nécessité Absolue de Service
Responsable du service des astreintes	Disponibilité constante notamment le week-end et en soirée	Nécessité Absolue de Service
Adjoint au responsable du service des astreintes	Disponibilité constante notamment le week-end et en soirée	Nécessité Absolue de Service

- Fixe la liste des logements attribués pour nécessité absolue de service attribués gratuitement, tel qu'il suit :

BATIMENTS COMMUNAUX	ADRESSE DU LOGEMENT DE FONCTION	SURFACE (M2)	NOMBRE DE PIECES
La grande Bouvêche	71 rue de Paris (Maison)	66.74	3
Groupe scolaire du Guichet	17 rue du pont de Pierre (RDC)	71.07	3
Groupe scolaire de Mondétour	74 route de Montlhéry (RDC)	55	3
Gymnase Blondin (Centre)	9 avenue Saint-Laurent (2 ^{ème} étage)	66.70	3
Gymnase Marie Thérèse Eyquem (Guichet)	4 avenue de Montjay (RDC)	69.39	4
Gymnase Marie Thérèse Eyquem (Guichet)	17 rue du Pont de Pierre (RDC)	60.57	3
Stade municipal	9 avenue Saint-Laurent	53.30	2
Stade municipal	Boulevard de la Terrasse (Maison)	71.94	3

Terrains de Tennis (tennis et astreintes voiries)	67 route de Monthléry (Maison)	40	2
Centre technique municipal	67 route de Monthléry (RDC)	105	4
Responsable du service des astreintes	9 avenue Saint-Laurent (2 ^{ème} étage)	78.70	4
Adjoint au responsable du service des astreintes	4 avenue de Montjay (2 ^{ème} étage)	69.39	4

- Dit que l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service comporte également la gratuité de la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage.
- Autorise le maire à prendre les décisions individuelles correspondantes et à signer les contrats de concessions.

2007-66 - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE RATIOS POUR AVANCEMENT DE GRADE

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Fixe le taux de promotion pour l'avancement de grade à 100 %.
- Précise que l'avancement de grade sera fonction des critères suivants :
 - la qualité du travail effectué,
 - l'ancienneté dans le grade,
 - l'ancienneté dans la fonction publique,
 - et éventuellement, l'âge de départ à la retraite.
- Précise qu'il conviendra de respecter les conditions budgétaires propres à chaque exercice.

2007-67 - PERSONNEL COMMUNAL - REGIME INDEMNITAIRE - INDEMNITE DE RISQUES ET DE SUJETIONS SPECIALES DES PSYCHOLOGUES

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (Madame Parcollet, Messieurs Dormont, Darvenne et Madame Gimat) 2 abstentions (Mesdames Foucher, Gutnic)

- Adopte le principe du versement d'une indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.
- Précise que cette indemnité sera attribuée aux agents titulaires, non titulaires et stagiaires relevant du cadre d'emploi des psychologues territoriaux.
- Dit que son montant peut être modulé en fonction, d'une part de l'importance des sujétions auxquelles le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice de ses fonctions et d'autre part, de la manière de servir de l'agent.
- Précise que le versement de cette indemnité est lié au travail effectif de l'agent.
- Dit que cette indemnité pourra être supprimée en cas de défaillance constatée de l'agent.

**2007-68 - URBANISME - SERVITUDE DE PASSAGE POUR LA CANALISATION D'EAUX USEES
- 40 RUE DU VAL D'ORSAY (PARCELLE AM N°387)**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Approuve la création d'une servitude au profit de la commune, sur le terrain de M. Jean-Claude Faujour situé à Orsay, 40 rue du Val d'Orsay sur la parcelle AM n° 387, pour le passage d'une canalisation municipale d'écoulement des eaux usées provenant pour partie de la rue du Val d'Orsay vers la canalisation publique du stade municipal (parcelle AM n°2), selon le tracé précisé au plan de cadastre.
- Autorise le maire ou son représentant légal à signer tous les actes afférents à cette servitude pour le compte de la commune.
- Précise que cette servitude sera créée à charge pour la commune d'assurer un entretien normal de la canalisation.

2007-69 - URBANISME – VENTE PARTIELLE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE A L'ANGLE DES RUES DE LOZERE ET FLORIAN (AI N°64)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Constate la désaffectation du domaine public d'une partie de la parcelle AI n°64, de 158 m².
- Approuve son déclassement du domaine public communal.
- Approuve la vente de l'emprise ainsi déclassée, d'une superficie de 158 m² à M. Arnaud Noiraut et Melle Hélène Guillemain, au prix de 13 500 €.
- Autorise le maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette vente pour le compte de la commune.
- Dit que la recette en résultant sera inscrite au budget de la commune pour 2007.

2007-70 - URBANISME - ACQUISITION DU BASSIN DE RETENTION DU LOTISSEMENT « LES CEDRES D'ORSAY » RUE DES TROIS FERMES, SITUE SUR LES PARCELLES AY N°264 ET 279

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique du bassin de rétention appartenant à l'ASL « les Cèdres d'Orsay » situé sur la parcelle AY n°264 d'une contenance de 744 m², et sur une partie de la parcelle AY n°279 d'une contenance de 170 m².
- Autorise le maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette acquisition pour le compte de la commune.
- Dit que la dépense en résultant sera inscrite au budget de la ville pour 2007.

2007-71 - URBANISME - REFUS D'ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXE D'URBANISME POUR LES CONSTRUCTIONS – 11 RUE CHARLES DE GAULLE

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

Refuse l'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme relatives aux permis accordés le 23 août 1999 et le 22 mai 2000 à la SA Saint Eloi, pour les constructions du 11 rue Charles de Gaulle.

2007-72 - PERISCOLAIRE - PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES CENTRES DE VACANCES

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Approuve le taux de participation communale pour les centres de vacances conformément au tableau ci-dessous.
- Fixe les tarifs des séjours de vacances 2007, conformément au tableau ci-dessous.
- Précise que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget 2007 de la commune, fonction 522 nature 7067.

PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES CENTRES DE VACANCES

QUOTIENT FAMILIAL	SERIE	Participation des familles	Participation communale
QF < 298	A-B	20 %	80 %
298 ≤ QF < 416	C-D	30 %	70 %
416 ≤ QF < 664	E-F-G-H	40 %	60 %
664 ≤ QF < 976	I-J	50 %	50 %
976 ≤ QF < 1338	K-L	60 %	40 %
1338 ≤ QF < 2075	M-N-O-P	75 %	25 %
2075 ≤ QF	Q-R	95 %	5 %

TARIFS DES SEJOURS DE VACANCES 2007 (en euros)

QUOTIENT FAMILIAL	SÉRIE	L'Aubette (séjour campagne en Sologne) Séjour de 15 jours du 8 au 22 juillet	L'Aubette (séjour campagne en Sologne) Séjour de 15 jours du 15 au 29 Août	VALLOIRE (séjour montagne) Séjour de 14 jours du 18 au 31 juillet	VALLOIRE (séjour montagne) Séjour de 12 jours du 1er au 12 août ou du 16 au 27 août	ILE DE BERDER (séjour mer) Séjour de 15 jours du 7 au 21 juillet	SAINT CAST (séjour mer) Séjour de 15 jours du 13 au 24 août
		TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF
QF < 298	A-B	138,40	138,40	175,00	156,00	208,70	130,70
298 ≤ QF < 416	C-D	207,60	207,60	262,50	234,00	313,05	196,05
416 ≤ QF < 664	E-F-G-H	276,80	276,80	350,00	312,00	417,40	261,40
664 ≤ QF < 976	I-J	346,00	346,00	437,50	390,00	521,75	326,75
976 ≤ QF < 1338	K-L	415,20	415,20	525,00	468,00	626,10	392,10
1338 ≤ QF < 2075	M-N-O-P	519,00	519,00	656,25	585,00	782,63	490,13
2075 ≤ QF	Q-R	657,40	657,40	831,25	741,00	991,33	620,83

2007-73 - CULTURE - ANNEE DE L'ARMENIE – EXPOSITION CARZOU – CONVENTION ENTRE LA VILLE D'ORSAY, L'OFFICE MUNICIPAL DES LOISIRS ET DE LA CULTURE, ET JEAN-MARIE CARZOU

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Approuve la convention précisant les termes des accords mutuels entre la commune d'Orsay, l'Office municipal des loisirs et de la culture et Monsieur Jean-Marie Carzou concernant d'une part, la tenue d'une boutique et d'autre part, la vente d'œuvres exposées lors de l'exposition ci-dessus mentionnée.
- Autorise le maire à signer ladite convention.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la commune.

2007-74 - CULTURE - ANNEE DE L'ARMENIE – EXPOSITION CARZOU – CONVENTION DE CO-PRODUCTION DU CATALOGUE ENTRE LA VILLE D'ORSAY ET LA VILLE DE GRAY

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Approuve la convention précisant les termes des accords mutuels entre la commune d'Orsay et la ville de Gray (Haute-Saône) concernant la co-production et l'impression du catalogue de l'exposition ci-dessus mentionnée.
- Autorise le maire à signer ladite convention.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la commune.

2007-75 - JEUNESSE - PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES SEJOURS D'ETE

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Approuve les tarifs des séjours organisés par le service jeunesse, conformément au tableau ci-dessous.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la commune.

**PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES SEJOURS ORGANISES
PAR LE SERVICE JEUNESSE**

QUOTIENT FAMILIAL	SERIE	Participation des familles	Participation communale
QF < 298	A-B	20%	80%
298 ≤ QF < 416	C-D	30%	70%
416 ≤ QF < 664	E-F-G-H	40%	60%
664 ≤ QF < 976	I-J	50%	50%
976 ≤ QF < 1 338	K-L	60%	40%
1 338 ≤ QF < 2 075	M-N-O-P	75%	25%
2 075 ≤ QF	Q-R	95%	5%

Tarif des séjours en fonction du quotient familial

Participation Mairie	A – B 80 %	C- D 70 %	E – F – G – H 60 %	I – J 50 %	K – L 40 %	M – N – O – P 25 %	Q – R 5 %
<u>Séjour en Croatie</u> (prix par jeune : 1 200 €)	Soit 960€	Soit 840 €	Soit 720 €	Soit 600€	Soit 480 €	Soit 300 €	Soit 60 €
Reste à la charge de la famille	20 % soit 240 €	30 % soit 360 €	40 % soit 480 €	50 % soit 600 €	60 % soit 720 €	75 % soit 900 €	95% soit 1 140 €
<u>Séjour à Die</u> (prix par jeune : 450 €)	Soit 360 €	Soit 315 €	Soit 270 €	Soit 225 €	Soit 180 €	Soit 112.50 €	Soit 22.50€
Reste à la charge de la famille	20 % soit 90 €	30 % soit 135 €	40 % soit 180 €	50 % soit 225 €	60 % soit 270 €	75 % soit 337.50€	95 % soit 427.50 €

2007-76 - DENOMINATION « PLACE DU MARCHÉ DE MONDETOUTOUR »

Le conseil municipal, par 28 voix pour, 4 voix contre (Madame Parcollet, Messieurs Dormont, Darvenne et Madame Gimat)

- Décide de dénommer la zone piétonne qui va de l'aire de jeu pour enfants, à l'avenue des Pâquerettes, la « place du marché de Mondétoutour ».

La séance est levée à 9 heures 40.

Orsay, le

Le Maire
Marie-Hélène AUBRY